

**A T LAMAJ**  
Société civile immobilière au capital de 2000 euros  
Siège social : 120 RUE DE SARTROUVILLE, 92000 NANTERRE  
811505668 RCS NANTERRE  
(la « Société »)

---

**PROCÈS-VERBAL  
DES DÉCISIONS DU Gérant  
DU 02/09/2025**

---

**LE SOUSSIGNÉ,**

**Teuta LAMAJ**, Gérant de la Société,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :**

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités.

**PREMIERE DECISION**

(Transfert du siège social)

Conformément à l'article 5 des statuts, le Gérant décide de transférer le siège social de la Société du 120 RUE DE SARTROUVILLE, 92000 NANTERRE au 30 Avenue Maréchal Foch, Bureau 3, 69006 Lyon, avec effet ce jour.

**DEUXIEME DECISION**

(Modification corrélative de l'article 5 des statuts)

En conséquence de la décision ci-dessus et conformément à l'article 5 des statuts, le Gérant modifie comme suit l'article 5 des statuts de la Société :

**« ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la Société est fixé : **30 Avenue Maréchal Foch, Bureau 3, 69006 Lyon. »**

Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIEME DECISION**  
(Pouvoir pour formalités)

Le Gérant confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès- verbal des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités partout où besoin sera.

Le Gérant